Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du jeudi 11 avril 2024

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du jeudi 13 mars 2024
- Vote des taxes locales directes 2024
- Vote du budget primitif 2024

Présents : Mesdames, Messieurs, WALLE Annie, FOSTON Denise, FRAYSSE Damien, ESTIVAL René, DELHON Jérémie, HARDOUIN Jordan, ZIMRA Benjamin.

Absents excusés : Madame GENETET Anne, Monsieur ROUET Jacques

Secrétaire de séance : Monsieur ZIMRA Benjamin

Approbation du PV du conseil municipal du 13 mars 2024

Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

- Vote des taxes locales directes 2024

Délibération 2024-007

Madame le Maire propose de voter les taxes directes locales pour 2024 au taux identique à l'année 2023, soit :

- Taxe foncier bâti : 38.46 %
- Taxe foncier non bâti : 84.00 %
- CFE : 18.20 %
- Taxe d'habitation : 12.10 %

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité**, de voter les taux des taxes à l'identique sans augmentation pour l'exercice 2024.

- Vote du budget primitif 2024

Délibération 2024-008

Madame le Maire fait lecture du document de synthèse du budget primitif afin d'expliquer les montants alloués dans les différents chapitres des budgets de fonctionnement et d'investissement et propose d'adopter le budget primitif 2024 comme suit :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : 292 643,28 €
- Recettes : 292 643,28 €

En section d'investissement :

- Dépenses : 263 124,53 €
- Recettes : 263 124,53 €

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité,** d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024.

➢ Informations diverses

Madame le Maire reprend les explications sur les contrôles à réaliser dans les ERP (Etablissement Recevant du Public), et rappelle que les ERP sont au nombre de 5 pour la commune : La mairie et sa salle communale, la salle des fêtes, le bar, l'église et la bibliothèque.

Les contrôles à réaliser sont : l'électricité tous les ans, les extincteurs tous les deux ans pour les ERP de 5ème catégorie et tous les ans pour ceux de 4ème catégorie, les installations gaz, les hottes et tous les éléments électriques d'une cuisine (bar et salle des fêtes) tous les ans ainsi que l'alarme incendie pour la salle des fêtes, et les blocs lumineux d'évacuation de sortie. Le classement des ERP se fait selon le nombre de personnes pouvant être présent en même temps dans les bâtiments.

Depuis 2020 aucun contrôle n'a été fait sauf la vérification des extincteurs et des blocs de sortie de secours qui, sous contrat sont réalisés tous les ans, et sauf pour le bar pour lequel les contrôles et la mise en conformité qui s'en suivait ont été réalisés en 2023 pour la signature du bail avec Madame Alves, c'est à elle maintenant d'assurer ces contrôles.

Ce qui est problématique c'est que seuls 3 bâtiments ont été déclarés en ERP, l'église et la bibliothèque ne le sont pas et ne devraient pas recevoir du public. Ce n'est pas parce que nous ferions ces contrôles obligatoires qu'ils le deviendraient automatiquement, il faut pour cela déposer un dossier en préfecture un CERFA et un dossier de sécurité, ces dossiers de sécurité sont réalisés en général par des organismes spécialisés comme SOCOTEC, l'APAVE, etc. Cela a un coût bien entendu et il faudra faire des choix.

Mr Hardouin fait remarquer qu'il y a des personnes qui viennent de remettre en marche la bibliothèque et que ce serait dommage de devoir la fermer, il faut prendre nos responsabilités et faire en sorte que la bibliothèque reste ouverte au public, ainsi que l'église.

Madame le Maire va demander des devis pour la réalisation des dossiers de sécurité pour l'église et la bibliothèque, des devis pour la conformité électrique ainsi que le diagnostic de structure pour l'église.

Clôture de la séance à 21h30

Madame Le Maire — Le secrétaire de séance

Annie Waite — Benjamin Zimra